



Conditions Générales de Vente

■ Désignation

Instants Bilingues est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la formation d'anglais et de français. Son siège social est fixé au : 18, rue du Bourg Joli 35500 VITRE. Instants Bilingues conçoit, élabore et dispense des formations en présentiel à Vitre et en distanciel sur l'ensemble du territoire national.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Formatrice/gérante : la personne physique qui dispense la formation
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO/ Caisse des Dépôts/ Pôle Emploi : les organismes extérieurs financeurs de la formation

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Instants Bilingues pour le compte d'un stagiaire. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du stagiaire aux présentes CGV.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et TTC. Instants Bilingues n'étant pas assujetti à la TVA.

Le règlement du prix de la formation se fait sur présentation de factures, en 1 fois, 2 ou plusieurs fois selon la durée de la formation et selon la convention ou contrat à l'ordre de Instants Bilingues, par le biais de la Caisse des Dépôts ou Pôle Emploi dans le cas d'une prise en charge.

Instants Bilingues étant membre d'un organisme mixte de gestion agréé par l'administration fiscale, il accepte à ce titre le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit, l'application de pénalités d'un montant égal à 2,70%.

Instants Bilingues aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du stagiaire.

En cas de règlement par l'OPCO/MCF/ Pôle Emploi dont dépend le stagiaire, il appartient au stagiaire d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. La prise en charge ou l'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription.

En cas de prise en charge partielle, la différence sera directement facturée par Instants Bilingues au stagiaire. Si l'accord de prise en charge du stagiaire ne parvient pas à Instants Bilingues au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, Instants Bilingues se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Les exemplaires de la convention/contrat et du devis doivent être retournés dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » à Instants Bilingues avant le début de la formation.

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au stagiaire par Instants Bilingues. Dans le cas d'une formation prise en charge, les CGV/CGU de « Mon Compte Formation » ou de Pôle Emploi s'appliquent.

En cas d'absence ou d'interruption momentanée, la formatrice et le stagiaire conviennent d'un accord pour rattraper les séances si cela est possible.

■ Horaires, accueil et durée

Le stagiaire et la formatrice conviennent ensemble des horaires, des jours de formation et de la durée de formation.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité.

Cet effectif est déterminé, pour chaque stage de formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Un contrat ou une convention de formation est établi. Seul le contrat dûment renseigné, paraphé, daté, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord », retourné à Instants Bilingues à valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Instants Bilingues peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un contrat/convention est adressé en 2 exemplaires par Instants Bilingues au stagiaire. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention «Bon pour accord » doit être retourné à Instants Bilingues par tout moyen à la convenance du stagiaire : courrier postal, mail.

A l'issue de la formation, Instants Bilingues remet une attestation de formation au stagiaire.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale, Instants Bilingues lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation. Une attestation de présence peut être fournie au stagiaire, à sa demande. Dans le cas d'une formation éligible au CPF, une attestation de certification sera remise.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, Instants Bilingues est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses stagiaires. Instants Bilingues ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Instants Bilingues, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Instants Bilingues.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, audio vidéo, orale...) utilisés par Instants Bilingues pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le stagiaire s'interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Instants Bilingues. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation sont fournis à titre indicatif. La responsable pédagogique (Valérie SOUVESTRE) se réserve le droit de les modifier en fonction du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication

Instants Bilingues et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation.

Instants Bilingues s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations, les informations transmises par le stagiaire.

Cependant, le stagiaire accepte d'être cité (uniquement prénom et 1^{ère} lettre du nom de famille) par Instants Bilingues comme client de ses formations. A cet effet, le stagiaire autorise Instants Bilingues à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Les données à caractère personnel concernant le stagiaire sont collectées et traitées aux fins de suivi de validation de la formation et d'amélioration de l'offre de Instants Bilingues.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

Instants Bilingues conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas 5 ans.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le stagiaire et Instants Bilingues à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux seront seuls compétents pour régler.